

**BADMINTON**  
**RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE (SAISON 2011-2012)**

Sommaire

1. Règlements en vigueur .....	2
2. Catégories d'âge .....	2
3. Avis de participation .....	2
4. Inscription des joueurs et des entraîneurs.....	2
5. Nombre de joueurs.....	3
6. Uniforme.....	3
7. Encadrement .....	3
8. Procédures et règlements des tournois .....	4
9. Résultats .....	5
10. Classement.....	5
11. Forfait.....	7
12. Finale régionale .....	7
13. Récompenses.....	9
14. Sélection provinciale.....	9
15. Évaluation de la saison .....	9

## **1. RÉGLEMENTS EN VIGUEUR**

Seront appliqués en 2011-2012, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal et les règlements de la Fédération québécoise de badminton.

## **2. CATÉGORIES D'ÂGE EN BADMINTON**

**2.1.** Pour les épreuves de simple, de double et de mixte :

Benjamin	du 1 <sup>er</sup> octobre 1997 au 30 septembre 1999
Cadet	du 1 <sup>er</sup> octobre 1995 au 30 septembre 1997
Juvenile	du 1 <sup>er</sup> juillet 1993 au 30 septembre 1995

## **3. AVIS DE PARTICIPATION**

**3.1.** L'avis de participation d'une école doit être complété sur le site Internet avant le 22 septembre 2011.

**3.2.** Les frais d'inscription sont de 170\$ par équipe.

**3.3.** Toute inscription incomplète ou retardataire entraînera automatiquement une amende de 25\$

**3.4.** Tout changement d'entraîneur devra être indiqué au responsable et sur le site Internet afin de maintenir la correspondance à jour.

## **4. INSCRIPTION DES JOUEURS ET DES ENTRAÎNEURS**

**4.1.** Le premier formulaire d'inscription à un tournoi doit parvenir à la ligue au plus tard le 31 octobre 2011.

**4.2.** Les inscriptions doivent parvenir au responsable des programmes par courriel. Les copies envoyées par télécopieur ne seront pas acceptées.

### 4.3. Inscription des joueurs et des entraîneurs

- 4.3.1 Tous les joueurs ainsi que les entraîneurs devront être officiellement inscrits et homologués avant leur premier tournoi. Pour ce faire, veuillez svp remplir le formulaire (*Formulaire d'inscription des joueurs*) disponible sur le [site internet](#) du RSEQ Montréal (*onglet Badminton*) et le retourner avant votre première participation.
- 4.3.2 Les inscriptions additionnelles sont autorisées. Le cas échéant, complétez le formulaire (*Formulaire d'inscription des joueurs*) et retournez-le avant le 21 janvier 2012. Aucun ajout ne sera autorisé après cette date.

## 5. NOMBRE DE JOUEURS

Pour les épreuves de simple, double et mixte, le nombre maximum de joueurs par école est fixé à :

- a) Catégorie benjamine : 6 filles et 6 garçons
- b) Catégorie cadette : 6 filles et 6 garçons
- c) Catégorie juvénile : 6 filles et 6 garçons

## 6. UNIFORME

La tenue vestimentaire doit respecter l'éthique généralement reconnue dans la pratique de cette discipline. Un chandail à manches courtes et une culotte courte sans extravagance seront considérés appropriés.

Vêtements non-autorisés : casquette, camisole, survêtement, jeans (courts ou longs).

L'animateur du tournoi donnera un premier avertissement au responsable de l'école en faute et ce, sans sanction. Au deuxième avertissement pour la même école au cours de la saison, le joueur fautif sera déclaré forfait.

## 7. ENCADREMENT

- 7.1. La participation individuelle (maximum de deux élèves par école) **sans accompagnateur** est acceptée aux conditions suivantes :
- 7.1.1. Formulaire d'inscription du joueur obligatoire.
  - 7.1.2. La direction d'école et le responsable doivent signer le formulaire d'autorisation de participation sans accompagnateur (cahier du responsable d'école).

- 7.2.** Une équipe qui se présente sans entraîneur ne pourra pas jouer les matchs de la journée. Si certaines parties étaient déjà commencées avant que le responsable s'aperçoive de l'absence, ces matchs seront automatiquement déclarés forfait (sauf si le règlement 7.1 s'applique et que les documents sont remis au responsable du tournoi).

## **8. PROCÉDURES ET RÉGLEMENTS DES TOURNOIS**

Le formulaire d'inscription à un tournoi doit obligatoirement parvenir par courriel, avant la date limite d'inscription (voir le calendrier 2011-2012), au responsable du RSEQ Montréal. Il est important que les entraîneurs indiquent les joueurs surclassés. Le responsable ne pourra accepter de modification à l'inscription dans les 5 jours ouvrables précédant le tournoi.

- 8.1.** Pour chaque tournoi, les écoles sont convoquées à 9h00. Les parties commencent à 9h15. Si l'entraîneur ou un joueur est absent à 9h15, les parties sont appelées et l'article 11 concernant les forfaits s'applique.
- 8.2.** Un joueur doit se présenter à la table dès que son numéro de match est annoncé. Après le 3<sup>e</sup> appel, le joueur non présent perdra son match par forfait.
- 8.3.** Vous devez arriver à l'heure afin de prendre vos numéros de matchs. Si vous prévoyez être en retard, vous devez prévenir le responsable du RSEQ Montréal à l'avance et nommer un élève qui aura la responsabilité de prendre les numéros de matchs. (Avoir en main papier et crayon).
- 8.4.** Lors de votre arrivée, prévenir immédiatement l'animateur de l'absence d'un ou de plusieurs joueurs et prendre les numéros de matchs de chacun de vos joueurs.
- 8.5.** En cas d'absence d'un joueur, aucun remplacement ne sera accepté en simple, en double ou en mixte.
- 8.6.** A moins d'une entente avec le responsable, la présence des entraîneurs est obligatoire tant et aussi longtemps que vous avez des joueurs présents. Les joueurs qui se présentent sans leur entraîneur ne peuvent participer au tournoi à moins qu'une entente ponctuelle ait été prise entre l'entraîneur et le responsable.
- 8.7.** Lorsque les joueurs sont appelés pour leur match, ils bénéficient d'un maximum de trois minutes pour le réchauffement. **La formule des matchs consiste en un set de vingt et un (21) points style «ping-pong». La formule de tournoi est la même pour toutes les catégories.**
- 8.8.** Les bris d'égalité se font de la façon suivante :
- 8.8.1. S'il y a égalité à 20-20, un écart de deux (2) points est alors nécessaire pour remporter la manche.
- 8.8.2. S'il y a encore égalité à 29-29, le gagnant de l'échange suivant, premier à atteindre les 30 points, remporte la partie.

- 8.9.** La formule pour les matchs de finales sera un 2 de 3 (sets) de 21 points style «ping pong».
- 8.10.** Lors d'un match, c'est le joueur qui reçoit le volant qui a la responsabilité de juger si un volant est tombé à l'intérieur ou à l'extérieur du jeu.
- 8.11.** Lors d'un match, il est interdit aux entraîneurs et \ ou coéquipiers d'adresser la parole aux joueurs impliqués.
- 8.12.** Lors d'un match, il est interdit pour tous de se placer entre les terrains.
- 8.13.** Après un match, les joueurs doivent obligatoirement se serrer la main.
- 8.14.** A la fin de la partie, les joueurs gagnants se présentent à la table pour donner le pointage final ainsi que pour remettre le volant.
- 8.15.** Un joueur peut participer, dans le même tournoi, à plus d'une épreuve.
- 8.16.** Tout litige ou désaccord durant une compétition (pointage, arbitrage, obstacle sur le terrain, etc.) sera évalué et jugé sur place par le responsable de la compétition ou par un comité d'entraîneurs nommés par le responsable du tournoi.
- 8.17.** Les joueurs de simple qui ne sont pas préalablement inscrits au tournoi ne pourront s'ajouter à la liste des participants le jour même du tournoi.
- 8.18.** Le volant "Yonex Mavis 350" est le volant officiel.
- 8.19.** Il est primordial qu'il n'y ait aucune boisson et aucune nourriture à l'intérieur des gymnases. L'école qui reçoit un troisième avertissement au cours de la saison, verra son joueur pris en défaut exclu du tournoi.

## **9. RÉSULTATS**

Les résultats sont disponibles sur le [site Internet](#) du RSEQ Montréal sous la rubrique « *Badminton* ».

## **10. CLASSEMENT**

- 10.1.** Un athlète aura la possibilité d'accumuler des points dans toutes les catégories où il sera inscrit (surclassement et double-surclassement inclus).

10.1.1. Les participants cumulent une cote personnelle par discipline et par catégorie (simple, double et mixte en benjamin, cadet ou juvénile). La cote est établie en fonction des résultats obtenus aux différentes compétitions durant la saison.

10.1.2. Un « forfait » et un « forfait par blessure » influence négativement la cote d'un joueur. Il est à noter que dans l'éventualité où un joueur serait déclaré « forfait », sa cote serait plus affectée que dans le cas d'un « forfait par blessure ».

- Il y aura « forfait » lorsqu'un joueur ne se présentera pas pour un match ou une compétition pour laquelle il était officiellement inscrit.
- Il y aura « forfait par blessure » lorsque pour des raisons médicales (ex. : blessure) un joueur ne sera pas en mesure de compléter un match de la compétition. Le joueur doit être présent pour qu'il y ait « forfait par blessure ».

## **10.2.** Classement général des écoles

10.2.1. Pour chacune des catégories le classement se fera par sexe, suite au classement de chaque participant dans sa catégorie.

10.2.2. Le calcul des points se fera selon la méthode suivante : Les cotes des six meilleur(e)s joueurs/joueuses par catégorie et par sexe seront cumulées. L'équipe avec le meilleur pointage sera déclarée victorieuse.

10.2.3. Pour être admissible dans le calcul général spécifique d'une catégorie (ex. : double masculin – benjamin) un joueur doit avoir pris part à un minimum de 2 tournois dans cette catégorie.

## **10.3.** Point d'éthique sportive

10.3.1. Des points d'éthique seront enlevés aux équipes selon le respect de l'éthique sportive.

10.3.2. Les points seront enlevés de la façon suivante :

- Aucun comportement qui manque d'éthique sportive : Aucun points enlevés
- Un comportement qui manque d'éthique sportive : Pénalité équivalent à 1 victoire
- Deux comportement ou plus qui manque d'éthique sportive : pénalité équivalent à 2 victoires

10.3.3. Voici une liste de comportements qui font perdre des points d'éthique à une équipe. À chaque fois qu'une école sera prise en défaut, elle perdra 6 points d'éthique.

- Un entraîneur arrivé en retard pour un tournoi et qui ne délègue personne pour le remplacer.
- Un entraîneur absent qui n'informe pas le responsable du tournoi de l'identité de son remplaçant.
- Un entraîneur qui ne mentionne pas les forfaits au responsable avant le début du tournoi.
- Les jeunes qui s'approprient les terrains pour jouer lorsqu'une partie se termine ou encore entre deux parties.
- Une délégation qui laisse traîner ses sacs et ses déchets un peu partout dans le gymnase.
- Tout autre comportement jugé antisportif ou dangereux pour la sécurité des jeunes par les entraîneurs délégués (voir ci-dessous) ou par le responsable de tournoi.
- Pour les entraîneurs qui envoient leur inscription en retard, il y a une possibilité de perdre des points.

10.3.4. En début de saison, deux entraîneurs seront délégués par leurs pairs afin de faire respecter la charte de l'éthique sportive. Ces deux entraîneurs et le responsable de tournoi pourront enlever des points d'éthique aux écoles qui auront des comportements antisportifs.

## **11. FORFAIT**

- 11.1.** Tout joueur et \ ou équipe (double, mixte) qui ne se présente pas à une rencontre à l'heure prévue sera déclarée «forfait».
- 11.2.** Tout joueur et \ ou équipe (double, mixte) qui se présente sans son entraîneur ou accompagnateur à une rencontre sera déclarée «forfait».
- 11.3.** Lors d'une rencontre régulière ou lors de la finale régionale, tout joueur ou équipe qui ne se présente pas à la table de l'annonceur cinq (5) minutes après que le responsable d'école ait été avisé par l'animateur du tournoi sera déclarée «forfait».
- 11.4.** Chaque « forfait » tel qu'identifié en 11.1, 11.2 et 11.3, affectera négativement la cote du ou des joueur(s) impliqué(s).

## **12. FINALE RÉGIONALE**

**12.1.** Les huit (8) premiers joueurs au classement individuel en simple seront admissibles à la finale régionale.

**12.2.** Les huit (8) premières équipes \ écoles au classement en double et en mixte seront admissibles à la finale régionale. Les entraîneurs ont l'opportunité de former les duos de leur choix en fonction des résultats obtenus par leurs joueurs durant le calendrier régulier. Pour ce faire, ils doivent faire parvenir la composition de leur(s) équipe(s) au coordonnateur du RSEQ Montréal avant le **28 mars 2012**. À défaut de fournir cette information, les équipes d'une école seront formés en fonction de la cote obtenues par les joueurs au courant de la saison (ex. : les 2 meilleurs cotes d'une école en double masculin seront considérés comme une équipe).

**12.3.** Un élève classé parmi les 8 premiers en simple et qui décide de ne pas participer à cette épreuve sera remplacé par le 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, etc., au classement individuel.

12.3.1 En cas d'égalité entre deux positions visées par le remplacement, un match d'un (1) set (article 8.7 et 8.8) sera joué pour les départager. À noter qu'aucun remplacement ne sera effectué s'il y a une égalité entre trois joueurs et plus.

13 Pour les épreuves de simple et de double, un joueur doit avoir participé activement à un minimum de deux (2) tournois dans la catégorie \ épreuve pour être admissible à la finale régionale. Pour les athlètes qui auront fait deux tournois et plus dans une catégorie, les résultats des deux meilleurs tournois seront cumulés ensemble pour déterminer les huit premières places. En mixte, un joueur doit avoir participé à deux (2) tournois dans la saison, indépendamment de la catégorie.

**12.4.** Le surclassement est autorisé lors de la finale régionale.

**12.5.** Le choix de l'épreuve et de la catégorie est laissé à la discrétion de l'athlète. Ce dernier aura la possibilité de représenter son école dans tous les tournois prévus à la finale régionale dans une seule catégorie \ épreuve, même s'il est déjà classé pour le championnat provincial. Par exemple, un joueur peut représenter son école en simple (benjamin) et en double (cadet) mais il ne peut pas prendre part à 2 épreuves de double (double benjamin et double cadet) et ce, même s'il a une cote dans les deux catégories.

**12.6.** L'ordre du déroulement de la finale régionale sera le suivant :

- Double à 08h30
- Simple à 10h30
- Mixte à 13h30

**12.7.** La remise des plaques, des trophées et des médailles se déroulera tout au long du tournoi final, sans arrêter les matchs en cours. Les bannières seront remises après les finales du double.

**12.8.** L'élève qui se classe dans plusieurs épreuves lors de la finale régionale devra choisir l'épreuve à laquelle il souhaite participer lors du championnat provincial.

**12.9.** Les finales seront de type « simple élimination ». Toutes les parties préliminaires consisteront en un deux (2) de trois (3) sets de vingt-et-un (21) points style «ping-pong». La finale «médaille de bronze» et la finale consisteront également en un deux (2) de trois (3) sets de vingt-et-un (21) points style «ping-pong».

**12.10.** S'il y a plus de huit (8) joueurs qualifiés dû à une ou des égalités au classement, un tournoi simple élimination ou un tournoi à la ronde (1 set de 21 points) sera joué entre les joueurs excédentaires pour la sélection des huit et ce, le matin même de la finale régionale.

**12.11.** Des points d'éthique sportive seront également accordés lors de la finale régionale, selon la même pondération utilisée lors de la saison régulière. Une équipe pourrait perdre une bannière en raison de son mauvais comportement.

### **13. RÉCOMPENSES**

**13.1.** Les points seront accordés selon la même pondération utilisée lors de la saison régulière.

**13.2.** Un trophée perpétuel sera remis à la délégation classée première dans chacune des catégories au classement général de la saison.

**13.3.** Une plaque sera remise au joueur qui aura la meilleure cote dans la saison régulière (après avoir joué au moins deux tournois dans la catégorie), en simple, dans chaque catégorie \ sexe.

**13.4.** Dans chacune des catégories, une bannière sera remise à l'école ayant accumulé le plus de points lors de la finale régionale.

### **14. SÉLECTION PROVINCIALE**

**14.1.** Les athlètes sont choisis en fonction de leur classement à la finale régionale. Pour les épreuves de double et de mixte, l'entité équipe devra être respectée. Les athlètes sélectionnés seront invités à une soirée d'entraînement et d'information dans la semaine suivant la finale régionale.

**14.2.** Des chandails seront fournis aux représentants de notre délégation pour la finale provinciale.

### **15. ÉVALUATION DE LA SAISON**

Un document d'évaluation sera expédié aux responsables des écoles. Les entraîneurs ayant des commentaires et/ou des propositions de modifications à la réglementation devront utiliser le dit formulaire d'évaluation.

**BADMINTON  
ÉCHÉANCIER 2011-2012**

<b>SEPTEMBRE</b>	
<b>22</b>	Date limite d'inscription des équipes
<b>OCTOBRE</b>	
<b>5</b>	Réunion de début de saison
<b>31</b>	Date limite pour l'envoi des inscriptions au premier tournoi de la saison
<b>NOVEMBRE</b>	
<b>6</b>	Début de la saison régulière
<b>JANVIER</b>	
<b>21</b>	Date limite pour faire un ajout de joueurs
<b>MARS</b>	
<b>24</b>	Fin de la saison régulière
<b>AVRIL</b>	
<b>1</b>	Finales régionales RSEQ Montréal
À déterminer	Championnat scolaire provincial (FQSE)